

PROGRAMME

BILAN DE COMPETENCES

Date : A définir selon votre convenance (plusieurs séances d'environ 2 heures sur une période)

Durée : 24 heures de formation dont 16 heures d'entretiens personnalisés en centre ou en visioconférence, auxquels s'ajoutent 8 heures de travail personnel

Lieu : Dans nos locaux, dans vos locaux, ou à distance

Modalités d'accès :

- En intra entreprise
- Au choix : présentiel (100 % face à face), à distance (visio) ou mixte
- L'accès à l'accompagnement s'effectuera selon vos disponibilités et celles du consultant.

Public : Le bilan de compétences s'adresse à toutes les personnes en phase de réflexion ou de reconversion : salariés du privé ou du public, artisans, commerçants, professions libérales indépendants, demandeurs d'emploi, particulier, etc.

Type d'action de formation (art. L6313-1 du code du travail) : Bilans de compétences

Evaluation de la formation : Entretien préalable avec le conseiller(e) (ou envoi questionnaire par mail), pour déterminer l'adéquation entre les besoins et attentes du bénéficiaire et le contenu du bilan de compétences. En fin de bilan, une attestation de formation + une synthèse du bilan de compétences sont remis au (à la) bénéficiaire.

Suivi d'exécution : Emargement à signer sur notre émargement spécifique.

Contrôle qualité :

- Questionnaire de satisfaction au dernier jour du bilan de compétences par le biais d'Eval'One.
- Questionnaire de satisfaction à froid à partir de six mois après le bilan de compétences.
- Une fois par an, CONSULTEAM réalise une grande enquête sur l'avenir des bénéficiaires de bilans de compétences.

Objectifs généraux :

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à un(e) salarié(e), un(e) demandeur(euse) d'emploi ou un(e) chef(fe) d'entreprise d'identifier ses aspirations (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'analyser ses compétences (ses ressources, ses savoirs et ses savoir-faire, ses soft skills, sa valeur ajoutée) afin de définir un projet professionnel. Ce projet professionnel doit lui permettre d'améliorer son niveau de satisfaction au travail, mais aussi de développer son employabilité et de sécuriser son parcours. Il s'accompagne d'un plan d'action permettant de le mettre en œuvre. Le bilan de compétences est une projection positive vers l'avenir. Il vise également à développer des aptitudes, à s'orienter et à piloter sa carrière de façon autonome.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Moyens pédagogiques, méthodes et techniques d'encadrement :

Durant le bilan de compétences, le(a) bénéficiaire est accompagné(e) par un(e) formateur(trice).

Celui-ci (celle-ci) peut utiliser notamment les techniques suivantes :

- Tests spécialisés : test de centres d'intérêt, test de personnalité, test d'évaluation des soft skills, test du créateur d'entreprise,
- Questionnaires d'auto-évaluation : questionnaire d'assertivité, questionnaire « réussir SA vie ou réussir DANS la vie », questionnaire des besoins
- Apports de connaissances : marché de l'emploi, connaissance des métiers et des formations, des dispositifs de financement,
- Enquêtes-métiers : ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés,
- Rédaction d'une synthèse : la synthèse reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action.

Déroulé pédagogique :

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires inscrites au Code du travail.

1. Phase préliminaire – SEQUENCE 1 (2h) :

- a) Un entretien préalable (souvent téléphonique) pour analyser la demande
- b) Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin,
- c) Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan.

2. Phase d'investigation – SEQUENCES 2-3-4-5-6 (10h) :

- a) Bilan personnel et tests d'orientation et de personnalité :
 - Analyse du parcours personnel et professionnel,
 - Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité,
 - Réflexion autour des équilibres de vie.
- b) Analyse métier /marché et recherches documentaires :
 - Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles,
 - Analyse des compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être,
 - Identification des « possibles », définition du projet et du plan d'action.

Cette phase a pour objectif de permettre au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

3. Phase de conclusions – SEQUENCES 7-8 (4h) :

- a) Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- b) Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- c) Définition des modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

Personnes en situation de handicap :

Vous êtes porteur de handicap ? Nous sommes là pour répondre à vos besoins et soutiendrons votre parcours d'évolution professionnelle en adaptant nos formations. Contactez notre référent handicap Audrey MORNAVE ou Mélanie SIMIAN au 04.94.62.24.84.

PSH (Personne en Situation de Handicap) : une attention particulière est portée aux personnes en situation de handicap pour s'assurer de la faisabilité de la prestation ou proposer une solution alternative, si besoin.

Les débouchés :

Un bilan de compétences permet d'établir un socle de compétences professionnelles et personnelles qui facilite la projection dans l'avenir. Il apporte à la construction de son projet professionnel plus de cohérence et de réalisme.

Financement :

- Compte personnel de formation
- Pôle emploi (AIF Aide individuelle à la formation)
- Plan de développement des compétences de l'entreprise (salariés) ou d'un congé de reclassement
- Autofinancement

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Nouvelle certification : RS7410 – Réaliser une prestation de bilan de compétences
 Ancienne (remplacée) : RS6367

